

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 10 juillet 2013

La transition énergétique dans les transports

Déclaration du groupe de la CGT

Le gouvernement coordonne depuis novembre 2012 un débat public sur les conditions à réunir pour atteindre l'objectif de diviser par quatre les émissions de GES à horizon 2050. Or, le CESE n'est sollicité que le 13 mai sur ce volet essentiel de la transition énergétique dans les transports. Eu égard à la multiplicité et à la complexité des enjeux, l'avis, malgré sa richesse, survole les problématiques. C'est d'autant plus dommageable que le Conseil national du débat public a refusé d'inscrire la question des transports à son agenda, alors que les conclusions du Premier ministre à la conférence environnementale 2012 et la feuille de route affirmaient en faire le point de départ des travaux. De plus, le gouvernement n'envisage pas de table ronde sur ce thème lors de la Conférence environnementale de septembre 2013. La CGT s'interroge donc sur les cadre, statut et finalités de cette saisine gouvernementale.

Des préconisations déjà formulées par notre Conseil sont reprises, enrichies de recommandations résultant des débats - assez vifs - de la section et de ses nombreux amendements.

La CGT se félicite que n'ait pas été retenue, au terme d'échanges argumentés, l'instauration de nouvelles taxes sur les ménages et les salariés aux prétextes d'influer sur les comportements et que l'on ait, une nouvelle fois, privilégié l'intérêt d'inscrire une fiscalité environnementale dans une réflexion portant sur l'ensemble de la fiscalité nationale. S'agissant des sources de financements, la CGT souscrit aux recommandations portant sur la mobilisation des trésoreries des entreprises évaluées par les Comptes de la Nation 2011 à 424 Mds et de celle du réseau bancaire national et européen, la réappropriation publique des concessions des autoroutes et une contribution sur les profits dégagés.

La part importante réservée dans l'avis aux enjeux industriels, en termes de recherche et développement, de formation initiale et professionnelle et d'emplois, entre en résonance avec ce que porte la CGT, qui regrette cependant que ces volets structurants n'aient pu être approfondis, ainsi qu'une tonalité de mise en concurrence, de recherche de compétitivité au sens « étroit du terme », au détriment d'une vision stratégique nouvelle de développement social, économique et environnemental.

Enfin, la CGT se satisfait de l'introduction de l'internalisation des coûts externes des modes de transports dans les critères d'évaluation et de l'intérêt réaffirmé à l'accroissement du fret ferroviaire dont le wagon isolé, répondant à l'intérêt général. Elle reste cependant opposée aux opérateurs ferroviaires dits « de proximité » : moins 13 % pour le fret depuis leur apparition en 2008, confortant l'enjeu d'une autre stratégie gouvernementale et de la SNCF pour développer un service public répondant aux besoins des entreprises et participant à la lutte contre le *dumping* social et la réduction des GES.

Le groupe de la CGT s'est abstenu.